

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1301

présenté par
M. Barrot et M. Lescure
à l'amendement n° 648 (Rect) de M. Orphelin

ARTICLE 21

A l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 17 »,

le nombre :

« 16 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (meilleur placement au sein de l'article).